

**DECISION DE NON OPPOSITION
A UNE DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 07 Décembre 2023 Dossier affiché en mairie le 07 Décembre 2023	N° DP 068 376 23 J 0258
Par : FRANCE RENOV HABITAT représentée par Monsieur COHEN Ilan Demeurant à : 196 avenue Jean Lolive 93500 PANTIN Pour : Installation de 16 panneaux photovoltaïques Sur un terrain sis à : 37 rue du Seigle Cadastré : 04 0376	Destination : Habitation

Le Maire,

Vu la demande de Déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la ville de WITTENHEIM approuvé le 15/01/2007, modifié le 09/02/2009, révisé par procédure simplifiée le 29/06/2009, révisé le 30/06/2014, mis en compatibilité le 05/04/2019, mis en compatibilité le 02/03/2020, mis en compatibilité le 23/11/2020, modifié le 31/05/2021,

Vu le projet situé en zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le Permis d'Aménager n° 068 376 14 J 0002 délivré le 22/05/2015 à FONCIERE HUGUES AURELE et dénommé lotissement ""Le Mittelfeld I"" ,

Vu le permis d'aménager modificatif n° 068 376 14 J 0002 M01 délivré le 25/09/2015 à FONCIERE HUGUES AURELE,

Vu le transfert de permis d'aménager n° 068 376 14 J 0002 T02 délivré le 16/12/2015 à Nexity Foncier Conseil,

Vu le permis d'aménager modificatif n° 068 376 14 J 0002 M03 délivré le 11/04/2016 à Nexity Foncier Conseil,

DECIDE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la Déclaration Préalable.

Article 2 : La présente autorisation devra faire l'objet de la publicité telle qu'elle est prévue à l'Art. R. 424-15 du Code de l'Urbanisme.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation doit obligatoirement informer la Mairie de l'achèvement des travaux en complétant une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT annexées). Cette déclaration doit être déposée en 2 exemplaires en Mairie ou adressée par pli recommandé avec accusé de réception.

Fait à WITTENHEIM

Le 14 DEC. 2023

Joseph WEISBECK
Adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs, à
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

